



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/41
4 juin 2004

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante-troisième réunion
Genève, 5 – 9 juillet 2004

PROPOSITIONS DE PROJET : PÉROU

Le présent document comporte les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur les propositions de projet suivantes :

Réfrigération

- | | |
|--|------|
| • Mise à jour du plan de gestion des frigorigènes : assistance technique au secteur de la réfrigération | PNUD |
| • Mise à jour du plan de gestion des frigorigènes : certification et délivrance de permis aux techniciens en réfrigération | PNUE |
| • Mise à jour du plan de gestion des frigorigènes : assistance technique pour la prévention du commerce illicite des CFC | PNUE |
| • Mise à jour du plan de gestion des frigorigènes : programme de surveillance | PNUE |

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET PÉROU

SECTEUR : Entretien en réfrigération

Consommation sectorielle de SAO (2003) :
140,2 tonnes de PAO (chiffres provisoires)

Seuils de coût-efficacité des sous-secteurs :

S.O.

Titre du projet :

- a) Mise à jour du plan de gestion des frigorigènes : assistance technique au secteur de la réfrigération
- b) Mise à jour du plan de gestion des frigorigènes : certification et délivrance de permis aux techniciens en réfrigération
- c) Mise à jour du plan de gestion des frigorigènes : assistance technique pour la prévention du commerce illicite des CFC
- d) Mise à jour du plan de gestion des frigorigènes : programme de surveillance

Données relatives au projet	Mise à jour du plan de gestion des frigorigènes			
	a)	b)	c)	d)
Consommation de l'entreprise (PAO tonnes)				
Incidences du projet (tonnes PAO)(*)				
Durée prévue du projet (mois)		42		
Montant initial demandé (\$ US)	153 500	159 400	49 300	72 900
Coût final du projet (\$ US):	123 000	86 000	26 000	40 000
Coûts différentiels d'investissement a)				
Fonds pour imprévus b)				
Coûts différentiels d'exploitation c)				
Coût total du projet (a+b+c)	123 000	86 000	26 000	40 000
Participation locale au capital (%)		100		
Pourcentage des exportations (%)		0		
Montant demandé (\$ US)	123 000	86 000	26 000	40 000
Rapport coût-efficacité (\$ US/kg)				
Confirmation du financement de contrepartie?				
Agence nationale de coordination	Bureau technique de l'ozone (OTO), Ministère de la Production			
Agence d'exécution	PNUD		PNUE	

Recommandations du Secrétariat				
Montant recommandé (\$ US)	123 000	86 000	26 000	40 000
Incidences du projet (tonnes PAO)				
Rapport coût-efficacité (\$ US/kg)				
Coûts d'appui de l'agence d'exécution (\$ US)	11 070	11 180	3 380	5 200
Coût total pour le Fonds multilatéral	134 070	97 180	29 380	45 200

* La quantité totale de CFC à éliminer et faisant partie du projet de mise à jour du PGF est de 106,6 tonnes de PAO.

DESCRIPTION DU PROJET

1. En 2003, la consommation totale estimative de CFC au Pérou était de 179,1 tonnes de PAO. Actuellement, le CFC est utilisé dans le secteur de l'entretien en réfrigération (plus de 71 pour cent), le secteur de la fabrication en réfrigération (12 pour cent dans des projets en cours) et le secteur de la mousse (plus de 16 pour cent), avec une consommation marginale de CFC-113 dans le secteur des solvants. La consommation de base des CFC visant à respecter la conformité est de 289,5 tonnes de PAO.

2. Le programme de pays du Pérou, approuvé par le Comité exécutif à sa 17^e réunion (juillet 1995), a proposé l'élimination complète des CFC d'ici 2007. L'élimination accélérée sera réalisée par le truchement d'accords volontaires avec le secteur industriel, qui fournira de l'assistance technique aux principaux intervenants et des programmes de sensibilisation du public.

3. Depuis l'approbation du programme de pays, le Gouvernement du Pérou a mis en oeuvre plusieurs activités en rapport avec l'élimination des SAO, avec les résultats suivants :

- a) La consommation de CFC est passée de 367,0 tonnes de PAO en 1995 à 179,1 tonnes de PAO en 2003 (une réduction d'environ 49 pour cent) grâce à la mise en oeuvre de 27 projets d'investissement visant à éliminer les SAO et à d'autres activités;
- b) La conversion complète des usines de fabrication de réfrigérateurs domestiques à des technologies sans CFC;
- c) L'établissement d'un cadre légal exhaustif visant à promouvoir, soutenir, et appuyer les efforts d'élimination des SAO;
- d) Étroite collaboration avec les secteurs industriels touchés par l'utilisation des SAO;
- e) Mise en oeuvre réussie du projet de plan de gestion des frigorigènes (PGF) afin de réduire la consommation de CFC dans le secteur de la réfrigération (le PGF comprend cinq projets approuvés séparément, notamment un programme national pour la récupération et le recyclage des frigorigènes (approuvé en mai 1996), un programme national de formation pour les techniciens d'entretien en réfrigération (approuvé en février 1997); le projet de PGF (approuvé en mars 1999) comprenait trois sous-projets : code de bonnes pratiques en réfrigération, assistance à l'élaboration d'un programme de certification et de délivrance de permis et d'un programme de formation pour les agents de douane; et
- f) Majoration des prix des CFC (les prix actuels (en 2003) des frigorigènes au kilogramme sont de 4,30 \$ US pour le CFC-11; 4,80 \$ US pour le CFC-12; 6,00 \$ US pour le HFC-134a; et 2,90 \$ US pour le HCFC-22).

4. Nonobstant les résultats obtenus jusqu'à maintenant, le Gouvernement du Pérou devra surmonter certaines autres difficultés s'il veut, en 2005 et 2007, respecter ses obligations en matière de réduction des CFC en vertu du Protocole de Montréal. Plus précisément :

- a) Le pays devra réduire sa consommation de CFC de 34,4 tonnes de PAO et 135,7 tonnes de PAO d'ici 2005 et 2007, respectivement;
- b) Après plusieurs années de dépression économique, l'économie péruvienne a repris son élan, ce qui pourrait entraîner une augmentation de la consommation des CFC utilisés principalement dans les équipements d'entretien en réfrigération;
- c) Même si les techniciens en réfrigération ont reçu de la formation et que le code des bonnes pratiques a été remis aux techniciens, on assiste encore très souvent à de mauvaises pratiques d'entretien qui augmentent la consommation de CFC;
- d) Les questions non encore résolues dans la mise en oeuvre du système de délivrance de permis d'importation de SAO, et la menace du commerce illicite des CFC et des équipements utilisant des CFC; et
- e) Le manque de surveillance et de contrôle approprié des activités.

5. Afin de respecter les objectifs d'élimination visés en 2005 et 2007, le Gouvernement du Pérou propose de fournir de l'assistance technique au secteur privé (utilisateurs finals et techniciens en entretien en réfrigération) afin de les encourager à réduire volontairement leur consommation de CFC; de promouvoir l'information et la sensibilisation afin d'appuyer l'élimination des CFC et d'améliorer le cadre légal à l'appui des initiatives de réduction des CFC, notamment le soutien au Bureau des douanes pour le contrôle du commerce illicite de CFC; et d'établir un programme complet de surveillance et de contrôle.

6. Cette stratégie sera mise en oeuvre par le truchement de la mise à jour du PGF, à un coût total de 511 600 \$ US, qui comprend les sous-projets suivants :

- a) Assistance technique au secteur de la réfrigération (153 500 \$ US), pour promouvoir l'utilisation de bonnes pratiques de fabrication, d'installation et d'entretien des équipements de réfrigération, fournir des outils et des pièces de remplacement pour l'entretien de base, et redistribuer les équipements de récupération et de recyclage déjà en exploitation;
- b) Assistance technique pour la récupération et le recyclage des frigorigènes dans les sous-secteurs des climatiseurs d'automobile et militaire (76 500 \$ US), afin de réduire la consommation de CFC en facilitant le confinement et la réutilisation des CFC, et en distribuant des machines de récupération et de recyclage aux secteurs qui n'en avaient pas reçu au cours du projet précédent;
- c) Certification et délivrance de permis à l'intention des techniciens en réfrigération (159 400 \$ US), afin de promouvoir l'emploi de bonnes pratiques dans le secteur de la réfrigération, en fournissant un ensemble de règles convenues et un système visant à les mettre en pratique;

- d) Assistance technique pour la prévention du commerce illicite des CFC (49 300 \$ US), afin de rendre plus officielles les tâches des organismes gouvernementaux et privés en matière de contrôle du commerce des CFC, et contribuer davantage à la dissémination des renseignements nécessaires pour éviter le commerce illicite; et
- e) Programme de surveillance (72 900 \$ US), afin d'assurer l'efficacité de tous les sous-projets faisant partie du PGF.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

7. Le Secrétariat a noté que la proposition de projet a été présentée conformément aux clauses conditionnelles de la Décision 31/48 et des décisions subséquentes prises par le Comité exécutif en rapport avec les propositions du PGF, sauf pour le niveau de financement requis.

État du PGF initial

8. On signale que les agents de douane n'accordent pas une assez grande priorité à l'assistance à des programmes de formation organisés par le Bureau de l'Ozone, ou ne prennent aucune mesure pour contrer le commerce illicite des CFC, puisque ces activités ne sont pas perçues comme faisant partie de leurs principales tâches. Le Secrétariat a été informé que, par le truchement du programme d'assistance technique proposé pour la prévention du commerce illicite des CFC, les autorités douanières verront à traiter la question du manque d'officialisation des problèmes liés aux CFC. Une proposition sera présentée pour la création d'un Centre d'information sur la protection de la couche d'ozone au Bureau des douanes, lequel sera la contrepartie de tous les projets exécutés par le Bureau de l'Ozone.

9. Selon l'opinion exprimée par des techniciens de l'entretien en réfrigération lors de la préparation de la mise à jour du PGF, les CFC n'ont pas été recyclés et récupérés en raison du faible prix des CFC et du manque d'équipements à cette fin. Le Secrétariat a été informé que le manque d'incitatifs économiques, de règlements plus stricts et de système de surveillance étaient les principales causes limitant les résultats escomptés du programme de récupération et de recyclage. Par le truchement du programme d'assistance technique proposé pour le secteur de la réfrigération, l'équipement de récupération et de recyclage déjà distribué selon le PFG initial sera redistribué entre les ateliers d'entretien des sous-secteurs industriel et commercial de la réfrigération.

10. On signale aussi que le programme déjà mis en oeuvre pour la formation du formateur sur les bonnes pratiques n'a pas donné les résultats escomptés en raison du manque de formation et du fort pourcentage d'activité informelle dans ce secteur, et l'on constate qu'il existe encore bon nombre de mauvaises pratiques au pays. Le Secrétariat a été informé que le manque

d'officialisation des bonnes pratiques en réfrigération empêche d'en généraliser l'usage dans le secteur de l'entretien. Cette question devrait être résolue grâce aux activités proposées dans la mise à jour du PGF.

Consommation de CFC dans le secteur de l'entretien en réfrigération

11. Le Secrétariat a discuté avec le PNUE et le PNUD des questions en rapport avec le calcul du niveau de consommation de CFC dans le secteur de l'entretien en réfrigération. Plus précisément, les quantités de CFC utilisées pour l'entretien des systèmes de réfrigération commerciaux et domestiques, le nombre de véhicules dotés d'un climatiseur avec CFC encore en usage; la durée de vie estimative des climatiseurs avec CFC, en tenant compte des conditions climatiques au pays (humidité relative élevée) et du mauvais état du réseau routier national; et la consommation de CFC dans les systèmes de réfrigération utilisés par les forces armées. Toutes ces questions ont été évaluées et documentées davantage par le PNUD et le PNUE.

Coût du projet de PGF

12. Le financement total approuvé jusqu'à maintenant pour le Pérou dans le secteur de l'entretien en réfrigération totalise 552 000 \$ US. Si l'on se rapporte à la Décision 31/48, le financement maximal total pour la mise à jour du PGF du Pérou serait de 275 000 \$ US (à 50 pour cent du montant total approuvé précédemment). Par la suite, le PNUD et le PNUE ont révisé le budget du projet en conséquence. La mise à jour du PGF révisé comprend les sous-projets suivants :

- a) Assistance technique au secteur de la réfrigération (123 000 \$ US);
- b) Certification et délivrance de permis aux techniciens en réfrigération (86 000 \$ US);
- c) Assistance technique pour la prévention du commerce illicite des CFC (26 000 \$ US); et
- d) Programme de surveillance (40 000 \$ US).

RECOMMANDATION

13. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation générale du projet et des coûts d'appui associés au niveau de financement indiqué ci-dessous, étant entendu que :

- a) Le Gouvernement du Pérou puisse utiliser avec souplesse les ressources disponibles dans le cadre de l'assistance technique au sous-projet du secteur de la réfrigération, afin de pouvoir composer avec les besoins particuliers pouvant survenir pendant la mise en oeuvre du projet;
- b) Dans la mesure du possible, l'assistance technique au sous-projet du secteur de la réfrigération serait effectuée par étapes, afin que les ressources puissent être

reconverties vers d'autres activités, comme la formation supplémentaire ou l'achat d'outils devant servir à l'entretien, si les résultats proposés ne se réalisaient pas; et

- c) Le PNUD et le PNUE assureraient la surveillance appropriée durant toute la mise en oeuvre du projet.

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence d'exécution
a)	Mise à jour du plan de gestion des frigorigènes : assistance technique au secteur de la réfrigération	123 000	11 070	PNUD
b)	Mise à jour du plan de gestion des frigorigènes : certification et délivrance de permis aux techniciens en réfrigération	86 000	11 180	PNUE
c)	Mise à jour du plan de gestion des frigorigènes : assistance technique pour la prévention du commerce illicite des CFC	26 000	3 380	PNUE
d)	Mise à jour du plan de gestion des frigorigènes : programme de surveillance	40 000	5 200	PNUE